

**ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER LORS DE L'ACQUISITION D'ARCHIVES
DE COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES**

ARCHIVES
NATIONALES



1. CONTEXTE

Selon la Conférence religieuse canadienne, il y avait 11 316 religieuses et religieux au Canada en 2020. De ce nombre, 7 973 (70 %) résidaient au Québec. À titre de comparatif, ils étaient 12 890 en 2011-2012. En une décennie, le pourcentage du nombre de religieuses et de religieux au Québec a diminué de 38 %.

Plusieurs communautés ferment ainsi leurs portes. Quelques avenues s'offrent à elles en vue de la sauvegarde de leurs archives telles que le rapatriement des archives à Rome, ou leur don au diocèse ou à une autre communauté religieuse. Certaines proposent également leurs archives à des centres d'archives dont des services d'archives privées agréés ou BAnQ.

Le présent document propose des éléments à prendre en considération lors de l'évaluation d'une offre d'acquisition d'archives en provenance d'une communauté religieuse.

Cette liste d'éléments s'appuie sur les principes énoncés dans la Politique d'acquisition des archives privées de BAnQ et dans le Cadre conceptuel en vigueur à BAnQ, notamment sur les champs d'intervention, les orientations et les critères d'acquisition. La liste a été établie dans un esprit de continuité des méthodes actuelles, en ayant toutefois une orientation précise liée au domaine des archives des communautés religieuses.

2. ÉLÉMENTS

■ 2.1 Rayonnement

Évaluer la présence de la communauté aux niveaux local, provincial, national et international, afin de déterminer son implication dans la société québécoise.

- Combien de membres comptait la communauté à son apogée ?
- Est-ce que la communauté a été présente dans plusieurs régions au Québec ? Si oui, à quels endroits ? Combien de succursales (maisons provinciales) furent créées par la communauté dans la province de Québec et ailleurs ?
- Dans combien d'établissements (écoles, hôpitaux, hospices, etc.) la communauté s'est-elle investie durant sa période d'existence ? Combien de ces établissements a-t-elle créé ?

Évaluer la visibilité et la notoriété de la communauté aux niveaux local, provincial, national et international, afin de déterminer l'impact qu'elle a pu avoir sur la société québécoise.

- Est-ce une communauté connue au Québec ? À l'extérieur du Québec ?
- Est-ce que la communauté ou certains de ses membres ont marqué la sphère publique et les grands enjeux sociaux, culturels, économiques ou environnementaux du Québec ?

La notoriété de la communauté religieuse pourrait notamment avoir pour effet de hausser les demandes de consultation et nécessiter un traitement plus rapide du fonds ou la recherche de solution pour la protection des renseignements personnels et son accessibilité.

■ 2.2 Représentativité

Évaluer si le fonds d'archives offre une représentation fidèle de la vie dans la communauté religieuse et de ses principales activités.

- Est-ce que les documents du fonds d'archives offrent un témoignage représentatif de la vie religieuse dans la communauté ?
- Est-ce que le fonds d'archives permet de comprendre les activités coutumières de la communauté religieuse, ainsi que les fonctions exercées par ses membres ?

Évaluer si le fonds d'archives est représentatif des communautés qui partagent les mêmes missions (éducation, soins de santé, soutien au clergé, missionnaires, etc.).

- Est-ce que les archives de la communauté représentent un portrait juste de son secteur d'intervention et de sa mission ?

Prendre en compte la situation géographique de la communauté religieuse afin d'assurer une représentation régionale.

- Est-ce qu'on retrouve d'autres communautés sur le même territoire (région administrative) ? Est-ce que ces communautés partagent la même mission ?
- Est-ce que la communauté a déménagé au cours de son existence ? À quel endroit la communauté a-t-elle été impliquée le plus longtemps ?

■ 2.3 Autorisation en vue de l'acquisition

Vérifier si la communauté religieuse a obtenu les autorisations nécessaires pour le don de ses archives.

- Est-ce que la communauté est sous autorité diocésaine ou pontificale ?
- Est-ce que des démarches auprès des autorités ecclésiastiques concernées ont été entreprises pour autoriser le don ?

Nom de l'organisme :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Responsable :
Valérie D'Amour, directrice des régions

Coordonnées :
valerie.damour@banq.qc.ca / 514 873-1101, poste 6281

Date : 7 octobre 2022